COMITÉ D'HISTOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Quelques dates clés concernant l'histoire de la gouvernance de la politique de la ville

1973 - 2014

Février 1973

Février 1973. Lancement à titre expérimental de la procédure Habitat et vie sociale (HVS) par Robert Lion, directeur de la Construction au ministère de l'Équipement. La volonté de travailler avec les collectivités locales est clairement énoncée.

Octobre 1981

Annonce par le Premier ministre de la création d'une Commission nationale pour le développement social des quartiers (CNDSQ) indépendante du ministère de l'Équipement, présidée par le maire de Grenoble, Hubert Dubedout

Présentation par Michel Rocard, ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire, du plan intérimaire 1982-1983 qui définit les nouvelles orientations et modalités de l'action de l'État, en particulier des contrats de plan avec les Régions.

1984

148 conventions de « développement social des quartiers » sont signées dans le cadre des contrats de Plan État-Région (1984-1989).

Juillet 1989

Première génération des contrats de ville dans le cadre de la loi approuvant le Xe plan (1989-1992) afin d'intervenir sur les problématiques urbaines.

1992

Création des Grands Projets Urbains (GPU) qui incite à une gouvernance resserrée en raison des moyens mobilisés pour ces opérations de grande envergure.

Novembre 1996

Le pacte de relance pour la ville (PRV) établit une hiérarchie des zones d'intervention dans le cadre de la politique de la ville : zones urbaines sensibles, zones de redynamisation urbaine, zones franches urbaines.

Décembre 1999

Création de 50 Grands projets de ville (GPV), qui succèdent aux GPU, et de 50 Opérations de renouvellement urbain (ORU). Les GPV sont généralement pilotés par des Groupements d'intérêt public (GIP).

Février 2014.

Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite aussi loi Lamy) qui propose notamment une révision et une simplification de la géographie prioritaire avec la création des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui remplacent les ZUS et les Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) créés en 2006.

Mars 1977

Institutionnalisation de la procédure. Création du Fonds d'aménagement urbain à l'initiative du ministère de l'Équipement. Le principe de contractualisation avec les différents acteurs locaux est posé comme cadre.

Mars 1982

Promulgation de la première loi de décentralisation relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Octobre 1988

Décret portant création d'un Conseil national des villes (CNV), d'un Comité interministériel des villes (CIV), et d'une Délégation interministérielle à la ville et au développement social urbain (DIV) fusionnant la CNDSQ, la mission Banlieues 89 et le Conseil national de prévention de la délinquance. Yves Dauge en est le premier Délégué.

Décembre 1990

Michel Delebarre est nommé ministre d'État, ministre de la Ville.

Décembre 1998

Circulaire du Premier ministre qui précise la définition des contrats de ville et leurs modalités d'organisation pour la période 2000-2006.

Août 2003

Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine qui est consacrée à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Elle prévoit la création d'une Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Mars 2014

Création du Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET) qui réunit les moyens dédiés à la politique de la ville et l'aménagement du territoire afin de « rompre avec une approche sectorielle des politiques publiques pour privilégier une réflexion transversale ».